

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 30
- procurations : 2
- absents excusés : 1
- ayant pris part au vote : 32
- abstentions : 0

L'an deux mille vingt et le 9 décembre à 19 heures 08, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 3 décembre 2020, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME TOULZE, M. COMBE, MME JARRIGE, M. CADIEU, MME CABERO, M. DOMENEGUETTY, MME PERROUX, M. MOLET, MME FERRE, MME SERRET-PEREZ, M. GARDE, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL, M. ESPIAU.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME CELERIER (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), M. MERLEY (POUVOIR A M. NAVARRO)

Etaient absents excusés : M. BAMIERE

M. JULIEN CADIEU a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2020/105

Objet : Conventions d'Objectifs et de Moyens avec les associations suivantes : le Pôle Musical de l'Union, Plaisir de Lire.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'en vertu de la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations, une convention d'objectifs et de moyens est obligatoire pour tout financement public annuel supérieur à 23 000 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler pour l'année 2021 les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations suivantes, dans la mesure où les précédentes conventions prennent fin le 31 décembre 2020 :

- Le Pôle Musical de L'Union,
- Plaisir de Lire,

Les subventions correspondantes à ces conventions seront proposées au Conseil Municipal à l'occasion de la séance du mois de janvier 2021.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- D'approuver les conventions d'objectifs et de moyens,

Envoyé en préfecture le 07/01/2021

Reçu en préfecture le 07/01/2021

Affiché le 07 JAN. 2021

ID : 031-213105612-20210107-D_2020_105_2-DE

Personne
Levraut

- De l'autoriser à signer les conventions d'objectifs et de moyens avec les 2 associations susmentionnées.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'approuver les conventions d'objectifs et de moyens,
- De l'autoriser à signer les conventions d'objectifs et de moyens avec les 2 associations susmentionnées.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRE

- Transmis le 07 JAN. 2021
- Affiché le 07 JAN. 2021



Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,